



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE

AXELLE LEMAIRE
SECRETARIE D'ÉTAT CHARGÉE DU NUMÉRIQUE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué presse

Communiqué presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 17 juillet 2014
N° 220

Mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit : des avancées concrètes pour l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire

Le Premier ministre Manuel Valls a donné son accord de principe au financement du déploiement de l'internet en très haut débit pour 7 nouveaux projets de réseaux d'initiative publique présentés par des collectivités locales. L'Alsace, la Bretagne, l'Eure, la Haute-Saône, la Manche, le Tarn-et-Garonne et le Val-de-Marne vont ainsi pouvoir finaliser leurs ambitieux projets d'infrastructures à très haut débit. Ils viennent rejoindre les 17 réseaux d'initiative publique, couvrant 21 départements, qui ont déjà fait l'objet d'un tel accord depuis le lancement du Plan France Très Haut Débit.

Au total, ce sont 56 dossiers de demandes de subventions, représentant 68 départements, qui ont été déposés par les collectivités territoriales pour bénéficier d'un soutien financier de l'Etat dans le cadre du Programme des investissements d'avenir du Commissariat général à l'investissement. Ils constituent un investissement de plus de 7 milliards d'euros dans les 5 prochaines années et permettront d'apporter la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à plus de 4 millions de foyers. Le projet porté par la région Bretagne représente par exemple un investissement de près de 600 millions d'euros et 230 000 prises FttH, celui de l'Alsace près de 400 millions d'euros et 250 000 prises FttH. De tels investissements traduisent l'ambition et la mobilisation des collectivités territoriales au service de l'aménagement numérique de leur territoire.

Par cet engagement commun et inégalé des collectivités territoriales, des opérateurs privés et de l'Etat, la logique du Plan France Très Haut Débit est confortée et l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022 réaffirmé. Le Gouvernement restera très mobilisé pour que les engagements de chacun soient respectés.

Et pour que les progrès réalisés puissent être suivis en toute transparence, le Gouvernement a lancé l'« Observatoire France Très Haut Débit », un outil accessible à tous sur le site internet du Plan France Très Haut Débit (www.francethd.fr). Ce répertoire cartographique et analytique présente les niveaux de débits et reflète les différentes technologies disponibles par département, par commune et par quartier, tant en métropole qu'outre-mer.

Axelle LEMAIRE déclare que « l'enjeu de numérisation de nos territoires, permettant un accès à l'ensemble des habitants, est crucial pour l'avenir de notre pays. Le Plan France Très Haut Débit avance bien, l'Etat répond à ses engagements. Le lancement de l'Observatoire pour mesurer l'état de cet avancement s'inscrit dans la démarche de transparence de l'action publique portée par le Gouvernement. Il montre aussi que le grand mouvement initié par le Plan France Très Haut Débit se concrétise progressivement, pour nos concitoyens, dans les villes comme dans les zones rurales ».

Contacts presse :

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Elisabeth LABORDE / Emile JOSSELIN : Tél. 01 53 18 44 50
sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr